



EUROPAN 8

Lancement en France
6 avril 2005

DOSSIER DE PRESSE





SOMMAIRE

1- COMMUNIQUÉ DE PRESSE	1
2- EUROPAN, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE	3
3- LE THÈME EUROPAN	4
4- LES 6 SITES EN FRANCE	7
5- LE CALENDRIER	15
6- MODALITÉS D'INSCRIPTION À EUROPAN 8	16
7- EXTRAIT DU RÈGLEMENT D'EUROPAN 8	17
8- LES 10 POINTS D'EUROPAN 8	18
9- OBJECTIFS ET STRUCTURES D'EUROPAN	19
10- LES RÉALISATIONS	20
11- LES COORDONNÉES DES SECRETARIATS	24





7 MARS 2005
OUVERTURE DE LA 8^e SESSION DU CONCOURS

EVENEMENT DE LANCEMENT EN FRANCE DE LA 8^e SESSION
dans le cadre des Rendez-vous de l'Architecture 2005
mercredi 6 avril 2005 à 18h00
Palais de la Porte Dorée,
293, avenue de la Porte Dorée, Paris 75012

A l'occasion des Rendez-vous de l'Architecture, les 6 et 7 avril 2005, consacrés à l'analyse prospective de la programmation de la ville, EUROPLAN France présentera la 8^e session du concours le 6 avril à 18h00. Les thèmes de la 8^e session seront développés par des experts européens et les sites français seront exposés lors d'une "Rencontre-Débat" entre représentants des villes et candidats.

Europan, concours d'idées européen pour des architectures nouvelles, réalisé en partenariat avec des villes et des maîtres d'ouvrage européens, lance sa 8^e session sur le thème

"URBANITÉ EUROPÉENNE & PROJETS STRATÉGIQUES"

Le thème générique, l'urbanité européenne

L'urbanité est un thème politique, culturel et social, mais aussi professionnel, qui se concrétise par des interventions spatiales à l'échelle de l'interface entre projet urbain et projet architectural. Il doit être pensé comme une manière commune de vivre la ville et ses fonctions, et comme une volonté de réfléchir sur l'hétérogénéité de ses formes. La question stratégique n'est pas de savoir quelle ville européenne nous voulons perpétuer, mais quelle ville européenne nous voulons pour le futur. Et cette question débouche directement sur la volonté de penser l'espace public autour de ce qui fait sans doute la spécificité des villes européennes : favoriser la rencontre des gens dans des lieux qu'ils ont en commun.

Les enjeux et les échelles des sites

Concilier le vivre ensemble et le vivre chez soi

La finalité ultime de la vision européenne de la ville est de « faire société », de chercher des solutions à la tension entre, d'une part, le vivre ensemble, et, d'autre part, le vivre chez soi et entre soi.

Travailler à l'échelle urbano-architecturale

Le concours EUROPLAN se situe entre la planification urbaine et la construction de bâtiments, pour faire émerger une compétence à "architecturer l'urbanité". Les sites proposés témoignent de la demande d'urbanité des élus, car, quelle que soit la forme générale de l'agglomération ou du plan directeur d'urbanisme, la volonté est de trouver des lieux où vivre dans une ambiance urbaine, et de les réaliser avec les programmes d'aujourd'hui.

EUROPAN 8, c'est 75 sites dans 19 pays à travers l'Europe

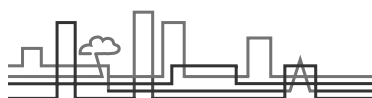
En France, 6 sites sont proposés à la réflexion des jeunes concepteurs :

- CHALON-SUR-SAONE : Port Nord
- CHATEAUROUX : Secteur Gare
- DIJON : Quartier des Tanneries
- HENIN-CARVIN : Les Cokes de Drocourt
- LA COURNEUVE : Quartier de la Mairie
- LILLE : Rue de Cambrai

CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions 7 mars 2005 (sur www.europan-europe.com)*
Evénement de lancement français 6 avril 2005 (Palais de la Porte Dorée, Paris 75012)
Rendu des propositions 26 septembre 2005
Proclamation des résultats 13 février 2006

* Les informations sur les sites en France sont disponibles sur le site www.europan-france.org depuis le 7 mars 2005.





EUROPAN

EUROPAN, issu du PAN français, Programme architecture nouvelle, est un programme européen thématique.

A l'origine centré sur la relation entre le logement et les modes de vie, il a élargi son champ d'investigation aux espaces environnants de l'habitat pour explorer plus largement la ville.

Le concours EUROPAN s'adresse aux jeunes équipes d'architectes, de préférence associées à de jeunes professionnels d'autres disciplines (urbanistes, paysagistes, plasticiens, socio-économistes, etc.), de toute l'Europe.

EUROPAN a une double vocation :

- Réaliser un concours d'idées pour révéler de jeunes talents et leur permettre de réaliser leurs idées dans le cadre d'opérations expérimentales.
- Animer une réflexion sur la démarche de projet, une plate-forme de débats et la capitalisation d'expériences pour de nouvelles pratiques impliquant les acteurs de la ville et de l'architecture.

L'objectif d'EUROPAN est de permettre aux équipes primées de transposer les idées développées pour le concours dans la réalité. Le passage à la réalisation expérimentale s'effectue dans la plupart des cas par l'intermédiaire d'une première commande d'étude urbaine ou de faisabilité urbaine et architecturale.

EUROPAN réalise

En France, après 7 sessions du concours, 21 projets sont construits, 4 sont en cours d'étude opérationnelle, 5 sont en phase d'étude urbaine pré-opérationnelle et 6 projets ayant fait l'objet d'une commande d'étude de faisabilité urbaine et architecturale sont en cours de montage opérationnel.

En Europe, 3 projets conçus par des équipes françaises ou à composante française ont été réalisés.

EUROPAN AUX RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE 2005

Mercredi 6 avril 2005 - 18h00 à 22h00

Conférences et débats

18h00 à 19h00 : EUROPAN, évolution et mode d'emploi

Evolution et continuité.

La démarche EUROPAN, du concours d'idées à la réalisation, avec le témoignage de lauréats.

19h00 à 20h00 : Les thèmes d'EUROPAN 8 et les sites français

Les thématiques de la 8e session exposées par des experts européens et illustrées par les sites de Châteauroux, Chalon-sur-Saône, Dijon, Hénin-Carvin, La Courneuve et Lille.

Rencontres

20h00 à 22h00 : Rencontres et débats

Les représentants des villes partenaires de la 8e session répondent aux questions des jeunes concepteurs.

Mercredi 6 et jeudi 7 avril 2005

Un Salon EUROPAN se tiendra pendant toute la durée des Rendez-vous de l'architecture : information et documentation, présentation des sites de la 8e session, des résultats de la 7e session et des réalisations issues du concours.

Info presse

Depuis le 7 mars 2005, toutes les informations relatives à la 8e session du concours sont disponibles sur www.europan-france.org et sur www.europan-europe.com

Contact presse

Jean Duriau : Tél. : 01 40 81 24 54 - e-mail : europan.dguh@equipement.gouv.fr





Depuis plus d'une quinzaine d'années aujourd'hui, Europlan affine une double approche : faire émerger des idées de pratiques nouvelles tout en résolvant, grande nature, des problématiques urbaines réelles.

Tous les deux ans, en France et dans plusieurs pays d'Europe, Europlan ouvre aux jeunes architectes européens l'occasion et la chance de se confronter à échelle réelle à des situations urbaines complexes. Plusieurs centaines de candidats sont attendus cette année, pour la huitième session : ils ont moins de quarante ans, certains exercent déjà, d'autres sortent à peine de leur formation.

Des villes d'une vingtaine de pays d'Europe leur proposent de réfléchir à l'avenir de sites souvent emblématiques de l'évolution des territoires et des sociétés. En les aidant à définir le thème à développer ou la question urbaine à résoudre, Europlan sert de révélateur et apporte une vision prospective à des lieux souvent modelés par un passé industriel ou un urbanisme désuet. Ces délaissés urbains, ces friches, ces banlieues à reconquérir d'où émergent des questions essentielles sur la ville et l'habitat contemporains, sont choisis pour leur taille, leurs enjeux... et la contrainte de leur inventer un avenir hors des pratiques opérationnelles, programmatiques ou architecturales classiques.

Les concours lancés dans toute l'Europe ont pour but de sélectionner de nouveaux talents, de repérer des idées innovantes et d'initier des projets expérimentaux d'architecture urbaine sur l'habitat et sur la ville contemporaine. Au travers de sept sessions et sept thèmes différents, de l'évolution des modes de vie à la mobilité, de la requalification urbaine à la reconstruction de la ville sur la ville, de la notion de "Chez soi en ville" à celle d'"Entre-villes", et la plus récente, « Challenge suburbain, intensités et diversités résidentielles », Europlan a mobilisé en Europe plus de 15 000 architectes, 320 villes dans une vingtaine de pays et 360 maîtres d'ouvrages urbains et opérationnels. L'issue est entendue pour tous : en échange d'idées innovantes, d'inventions de pratiques différentes, les villes, les pouvoirs publics, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les idées proposées par les équipes primées. C'est en effet à travers ces réalisations que se concrétise une véritable réflexion sur l'architecture, la ville et l'environnement.

Bien plus qu'un cadre administratif, Europlan est devenue une plate-forme de débats et de nouvelles pratiques de tous les acteurs de la ville et de l'architecture. Les sessions, qui s'étendent en moyenne sur deux ans, et les réseaux tissés à chaque rencontre à chaque lancement, à chaque jury constituant, année après année, un véritable moteur de recherche, un lieu d'échanges où se mobilisent les compétences d'architectes, d'experts, de maîtres d'ouvrages et d'autres concepteurs. Des chercheurs avancent des évaluations critiques. Des publications diffusent les travaux. De nouvelles pratiques de conception émergent.

Europlan est un lieu de débats et d'idées né en France en 1988, dans le sillage des Programmes Architecture Nouvelle, les PAN, initiés en 1971 par le Plan Urbanisme Construction Architecture du Ministère de l'Équipement. Il s'agit d'une fédération d'organisations nationales représentant une vingtaine de pays européens, composée d'architectes, d'urbanistes, de chercheurs, d'experts, d'élus, de maîtres d'ouvrage... Ses objectifs : stimuler la création architecturale et urbaine en Europe en animant réflexions et débats sur les nouvelles pratiques de projets avec tous les acteurs de la ville, et en soutenant et évaluant des réalisations exemplaires. En France, depuis la première édition du concours en 1988, 36 Réalisations expérimentales ont été lancées, sont à l'étude ou construites, six équipes françaises ont obtenu des commandes à l'étranger dont trois sont réalisées.



I- LE THÈME GÉNÉRIQUE "L'URBANITÉ EUROPÉENNE"

EUROPAN a cherché, à travers ses thématiques successives, à adapter le concours à un enjeu important de développement propre aux villes européennes. Il s'est fondé sur une demande forte et constante de structuration de la ville contemporaine à partir de **la recherche d'une urbanité renouvelée** réclamée par les responsables et les usagers, à travers la diversité des villes en Europe.

L'urbanité est un thème politique, culturel et social, mais aussi professionnel.

Il se concrétise par des interventions spatiales à une échelle à l'interface entre **projet urbain et projet architectural**.

A cette échelle spécifique, des compétences multiples sont nécessaires : architecture, urbanisme, paysage, sociologie, environnement...

Des constantes apparaissent autour de cette question de "l'urbanité des villes européennes" : savoir intégrer les flux dans l'espace urbain, trouver un équilibre entre espace bâti et nature, articuler les traces et le patrimoine avec les interventions nouvelles, penser des espaces adaptés à la fois à des programmes pérennes et des pratiques plus éphémères, événementielles...

Ce thème de l'urbanité doit être pensé comme une manière commune de vivre la ville et ses fonctions mais aussi comme une volonté de réfléchir sur l'hétérogénéité de ses formes.

La question stratégique ne serait donc pas de savoir **quelle ville européenne nous voulons perpétuer, mais de savoir quelle ville européenne nous voulons pour le futur ?**

Alors que les modes de produire, de distribuer et de vivre dans le contexte social et économique d'aujourd'hui poussent plutôt vers une fragmentation des espaces, cette question débouche directement sur la volonté de penser l'espace public autour de ce qui est sans doute la spécificité des villes européennes : favoriser la rencontre des gens dans des lieux qu'ils ont en commun.

II- ECHELLES DES SITES ET ENJEUX ATTENDUS

Cependant inventer la ville européenne à partir du contexte urbain contemporain se pose depuis le niveau territorial large jusqu'à celui de la maison.

EUROPAN doit donc clairement définir l'échelle de ses interventions à partir de deux entrées essentielles :

■ *Concilier le vivre ensemble et le vivre chez soi*

Il est proposé de placer l'aire d'étude à l'échelle d'un ensemble urbain cohérent qui permette de demander aux candidats de traiter à la fois l'espace résidentiel et l'espace public.

La finalité ultime de la vision européenne de la ville est de "faire société", c'est-à-dire mettre ensemble des gens de toutes conditions et de toutes provenances, sans ignorer la tendance dominante à l'individualisation, à la recherche d'autonomie, universellement présente dans le contexte d'aujourd'hui, et toujours plus exigeante, qui pousse à une juxtaposition de fonctions.

C'est là un des enjeux d'EUROPAN, que de vouloir à la fois d'une part la ville, c'est-à-dire rechercher l'animation, la vie collective, le public, et d'autre part préserver l'intimité, la "privacy", le chez soi et l'entre soi.

Cette opposition ne se résout pas dans la fonction logement ni à une échelle trop petite. Mélanger les gens de conditions très différentes dans le même immeuble, voir la même résidence, n'est pas aisé et admettre que les gens vont vivre sans aucune occasion de rencontrer la différence, que les enfants vont être élevés dans leur seul milieu, c'est renoncer à la vision européenne de la ville qui doit "faire société".

Concrétiser la vision de la ville européenne dans le contexte social et économique contemporain, c'est **chercher des solutions à la tension entre d'une part le vivre ensemble, et d'autre part le vivre chez soi et entre soi.**

■ *Travailler à l'échelle urbano-architecturale*

Le concours EUROPAN se place entre la planification urbaine et la construction de bâtiments, pour faire émerger une compétence à **"architecturer l'urbanité"**.

Les sites proposés à EUROPAN révèlent une demande de "ville" de la part des édiles et pas seulement une demande de bâtiments, car les questions portent sur les bâtiments et l'environnement ordinaire dans lesquels ils sont placés. Les maires demandent de faire des morceaux de ville, comme une marque de la culture européenne.

EUROPAN traite d'urbanité et non pas de plans directeurs urbains. Quelque soit la forme générale de l'agglomération ou le plan directeur d'urbanisme, la volonté est de trouver des lieux où vivre dans une ambiance urbaine, et de les réaliser avec les programmes d'aujourd'hui : logements sociaux et privés, transports publics, voiries, parkings, centres commerciaux, bureaux...

Ce sont les bâtiments qui délimitent les espaces publics. Ce sont le mobilier qui y est placé, le dialogue avec des végétaux, les cheminements animés qui les bordent ou les traversent, qui créent le type d'ambiance que l'on souhaite réaliser.

L'urbanité est paysage, ambiance, lieu : elle s'apprécie en général à l'échelle de la vue des fenêtres, ou du piéton, ou de la voiture à 30km à l'heure, ou sur quelques arrêts de tramway.

Si elle dépasse ce qui s'embrasse d'un seul regard, elle reste limitée à la série de vues que la mémoire enregistre naturellement, sans effort, et dont l'image rémanente ou le souvenir fait une entité. Alors on peut parler de donner du sens, de manifester des intentions, exactement comme on le dit d'une œuvre architecturale.

Et parce que les équipes sélectionnées vont construire, les édiles et les maîtres d'ouvrage vont entrer en dialogue avec elles dans ce domaine intermédiaire entre urbain et architecture.

Et pour cela, il faut que ces équipes démontrent qu'à côté de l'imagination, elles sont capables de tenir le dialogue aux deux bouts du processus de réalisation : avec les urbanistes de la ville et avec le maître d'ouvrage de la construction.

III- THÈMES ET FAMILLES DE SITES

Réunies autour d'un forum thématique à Ljubljana, en Slovénie, les 26 et 27 novembre 2004, les représentants des sites EUROPAN 8 ont rencontré un certain nombre d'experts afin de définir les principaux thèmes de la session autour d'une question centrale : comment apporter de l'urbanité à des morceaux de ville.

Les 75 villes européennes proposent 75 sites. Ces sites ont été classés par thème par les experts scientifiques, ce qui les rend plus intelligibles et offre la possibilité de les comparer par familles :

Construire avec la nature

La demande des citoyens d'habiter en ville mais en même temps dans ou proche de la nature pose la question : comment fabriquer des paysages urbains en trouvant un équilibre entre bâti et éléments naturels ?

■ Construire dans la nature

Dans les enclaves vertes dans la ville ou dans les sites naturels à urbaniser, comment mélanger nature et bâti ? *Chiampo (I), Dubrovnik (CRO), Kemi (SF), Kuopio (SF), Palermo (I), Palmela (P), Riga (LV).*

■ Concevoir un nouveau paysage, limites et liens entre nature et bâti

Comment penser le rapport entre espace urbain et territoire naturel qu'il s'agisse de construire face à un patrimoine naturel ou de créer un paysage naturel dans un rapport dynamique au construit ?

Brezice (SLV), Figueira da Foz (P), Hénin-Carvin (F), Roma (I), Cartes (E), Sintra (P).

Produire du nouveau

(extension interne ou externe)

Pour limiter les extensions urbaines et préserver le territoire naturel, la ville s'étend sur les friches ou les sites vacants. Comment y générer de nouveaux quartiers ?

■ Amorcer une transformation par étapes

De grandes sites industriels, en partie ou totalement obsolètes, offrent un environnement pour y développer des quartiers urbains. Comment gérer dans le temps leur urbanisation ?

Bergamo (I), Chalon/Saône (F), Ghlin Mons (B), Hamburg (D), Lille (F), Varberg (S), Waidhofen (A), Waremme (B).

■ Remplacer par un nouveau morceau de ville

Certains sites urbains sans valeur patrimoniale bâtie nécessitent la création de fragments urbains totalement nouveaux. Comment les insérer et les relier à leur contexte ?

Alkmaar (NL), Dordrecht (NL), Kirkenes (N), Kleines Dreieck Zittau, Hradeck, Bogatynia (D-PL-CZ), Lahti (SF), Latina (I), Milton Keynes (UK), Pilsen (CZ).

■ S'étendre en limite urbaine

Comment utiliser stratégiquement les sites de limites urbaines pour répondre au développement ?

Alcazar de San Juan (E), Amstetten (A), Gersthofen (D), Istanbul Kucukcekmece (TU), Maribor (SLV), Valladolid (E).

Recycler le tissu

La ville contemporaine a produit des tissus urbains hybrides formés d'espaces fragmentés, et d'objets juxtaposés. Comment restructurer ces quartiers hétérogènes pour y faciliter la vie urbaine ?

■ Faire évoluer les usages : transformation ou substitution du bâti

Certaines aires ont été conçues comme des enclaves monofonctionnelles (habitat, industrie, casernes..). Comment, spatialement, les réaffecter à des usages urbains contemporains ?

Aulla (I), Budapesti (H), Cagliari (I), Kristiansand (N), Milazzo (I), Praha (CZ), Stonebridge London (UK), Tilburg (NL), Zagreb (CRO).

■ Renforcer les quartiers existants

Comment donner à des fragments de ville déqualifiés une dynamique urbaine par injection de nouvelles fonctions et structuration des espaces publics ?

Caceres-Aldea Moret (E), Dijon (F), Enschede (NL), Erfurt (D), La Courneuve (F), Lauterach (A), Luckenwalde (D), Neu-Ulm (D), Schwechat (A), Stavanger (N).

Urbaniser avec les infrastructures

Les infrastructures fragmentent l'espace suburbain. Comment les intégrer dans la fabrication de la ville ?

■ Franchir les réseaux

Afin de surmonter les handicaps provoqués par les coupures des réseaux lourds (chemin de fer, autoroutes..) quels types de liaisons ou d'interfaces urbaines peut-on créer ?

Chateauroux (F), Cordoba (E), Haarlem (NL), Halle (D), Logrono (E), Reggio Calabria (I), Sagunto (E), Wien (A).

■ Créer de nouvelles polarités grâce aux réseaux

Les réseaux peuvent-ils devenir des atouts pour concevoir de nouveaux pôles urbains ?

Bergen (N), Göteborg (S), Hamar (N), Zwole (NL).

Rénover pour quels habitants ?

Les mutations urbaines impliquent quelquefois la démolition de l'espace existant pour en créer un nouveau. Mais cette rénovation permet-elle de maintenir les populations sur place ?

■ Gérer la mixité sociale

Comment faire coexister population ancienne et population nouvelle ?

Antalya Kepez (TU), Ceuta (E), Coimbra (P), Funchal (P), Istanbul, Zeytinburnu, (TU), Larnaca (CY), Leinefelde (D), Livorno (I), Oldham (UK).



CHALON-SUR-SAONE.....	Port Nord
CHATEAUROUX.....	Secteur Gare
DIJON	Quartier des Tanneries
HENIN-CARVIN	Les Cokes de Drocourt
LA COURNEUVE	Quartier de la Mairie
LILLE	Rue de Cambrai





CHALON-SUR-SAONE
Port Nord

Aire de réflexion
30 ha

Périmètre opérationnel
6 ha

Sur un site portuaire proche du centre-ville et bientôt déchargé de ses activités industrielles, la ville envisage de créer par étapes un nouveau quartier tout en gardant son identité, notamment en conservant la grue et de grands portiques. Le programme comprend environ 300 logements (de tous statuts), des commerces et des services de proximité ainsi qu'un pôle touristique en bordure de fleuve. La ville

fait le pari de réussir l'extension de son centre en valorisant l'entrée de l'agglomération, de retenir, autour d'un port habité, une population urbaine qui opte de plus en plus pour la maison individuelle en périphérie et ce dans un souci de développement durable dont la ville s'est fait le chantre : Chalons est en France le site pilote du programme européen Privilèges de lutte contre l'effet de serre.



CHATEAUROUX
Secteur Gare

Aire de réflexion
26 ha

Périmètre opérationnel
7,8 ha

La ville de Châteauroux présente un site opérationnel de quelque 8 hectares, le futur quartier de la gare, aujourd'hui séparé du cœur historique par un faisceau de voies ferrées et identifié comme un faubourg sans identité, mal relié aux quartiers voisins et soumis aux nuisances des activités de logistique qui l'encombrent. La municipalité envisage d'y construire

100 à 200 logements d'un type qui reste à inventer, alliant densité de centre-ville et confort de l'habitat, assez innovant pour générer l'identité ou modifier l'image du quartier. Second objectif : requalifier les espaces publics, le stationnement et le franchissement des voies afin de rompre l'isolement de ce secteur.



DIJON
Quartier des Tanneries

Aire de réflexion
22 ha

Périmètre opérationnel
6 ha

Le quartier des Tanneries, le site proposé aux concurrents, est proche de l'un des plus vastes secteurs sauvegardés de France. Il est bordé par une voie ferrée et une rivière, et très difficile d'accès. La ville souhaite en modifier l'image en favorisant la construction de logements (dont

20% d'habitat social) sous une forme architecturale intermédiaire entre collectif et individuel. Le travail sur ce faubourg s'inscrit dans une politique à plus long terme illustrant l'intérêt pour les abords du centre-ville historique sur lequel tous les moyens étaient concentrés jusqu'alors.



HENIN-CARVIN
Les Cokes de Drocourt

Aire de réflexion
61 ha

Périmètre opérationnel
5,9 ha

Situé à 30 kilomètres au sud de Lille, le périmètre de réflexion proposé par cette structure intercommunale est situé en périphérie d'un parc urbain (en cours d'étude), dans un paysage d'anciennes industries minières (mines désertées, terrains de décharge de l'extraction minière, terrils, corons, cités-jardins) espacées par

de grandes poches vertes. Le programme envisage la construction de 300 logements, des commerces et des services de proximité. La difficulté consistera à leur trouver une place dans le paysage naturel et architectural existant tout en structurant physiquement le territoire et en y insufflant du lien social.



LA COURNEUVE
Quartier de la Mairie

Aire de réflexion
26 ha

Périmètre opérationnel
4,6 ha

Le site proposé par la Courneuve est prisonnier d'une voie de chemin de fer, de deux routes, planté d'entrepôts en mauvais état et doté d'une image peu valorisante. Le défi que lance la ville consiste, afin de définir un nouveau centre, à affronter la reconversion des sites industriels et à lutter contre le "décrochement" d'un territoire très marqué par la relégation sociale. Le programme s'appuie d'abord sur la concep-

tion d'un espace public fort, marquant la centralité et affirmant la Place de la Mairie, et sur l'implantation d'une centaine de logements tranchant avec les programmes de barres des années 60 et 70, qui forment le paysage le plus traditionnel de ce territoire. Le patrimoine industriel sera utilisé selon son intérêt architectural, sans nostalgie particulière.



LILLE
Rue de Cambrai

Aire de réflexion
23 ha

Périmètre opérationnel
5,3 ha

Le secteur de la rue de Cambrai correspond à l'emprise d'une ancienne gare de marchandises, entre les quartiers Euralille 2, Moulins et Lille-Centre, trois secteurs à forte personnalité et très différents les uns des autres. Le site, stratégique par sa position centrale, aura un rôle à jouer dans le plan de déplacement urbain de l'agglomération et pour cette raison exige un tracé

viaire à la fois original et respectueux des objectifs de développement durable de la communauté urbaine. Le programme comprend des logements et l'implantation d'un équipement culturel à l'échelle de la métropole. Tout l'enjeu portant sur l'articulation entre ce site aujourd'hui vierge, à vocation résidentielle, et ses voisins, chacun déjà doté de sa propre image.

CHALON-SUR-SAONE

Port Nord

Population
50 000 habitants

Nom du lieu
Port Nord

Aire de réflexion
30 ha

Périmètre opérationnel
6 ha



I-THEME

A proximité du centre-ville, sur une bande de terre bordée par la Saône et par un lac, un secteur portuaire change d'usage, laissant un site d'exception à aménager. Chalon-sur-Saône envisage de le transformer par étapes en créant un nouveau quartier relié au centre qui deviendra lieu d'animation majeur pour l'agglomération, en mettant en valeur l'identité portuaire et en proposant un rapport à l'eau différent avec des usages renouvelés. Ce projet s'intégrera pleinement dans deux axes politiques forts : une construction de la ville sur la ville et une préoccupation active vis-à-vis du développement durable.

II-AGGLOMERATION

Chalon-sur-Saône est située sur l'axe majeur Paris-Lyon-Marseille. Deuxième ville de Bourgogne après Dijon, elle possède un centre historique remarquable et est l'une des villes les plus dynamiques sur le plan économique et culturel (ville de l'image - musée Niepce, Kodak, institut de l'image - et des arts de la rue - "Chalon dans la rue").

Plébiscitant les logements individuels, la population quitte la ville centre pour les territoires périphériques. Afin de maîtriser l'étalement urbain, la Ville souhaite proposer de nouvelles alternatives à proximité du centre-ville tout en continuant la mise en valeur des bords de Saône.

III-SITE

A 900 m du centre-ville, le site marque l'entrée sud de l'agglomération depuis le pont de Bourgogne. Bordé au nord par le Lac des Prés St Jean et son quartier de grands ensembles et au sud par la Saône et les étendues vertes de Saint Marcel, le site se décompose en une frange nord, occupée par des commerces de matériaux de construction toujours en activité (aire de réflexion), et une frange sud liée à une ancienne activité portuaire (périmètre opérationnel) où des grues et un portique monumental scellent une identité particulière.

IV-PROGRAMME

Le programme comprend, sur le périmètre opérationnel, l'implantation d'environ 300 logements ainsi que de commerces et de services de proximité. L'offre de logement sera diversifiée afin d'accueillir une population variée génératrice de lien social.

Il s'agira aussi de créer un pôle de tourisme et de loisirs en bord de Saône. Une réflexion sur les déplacements doux est à envisager.

L'aménagement des espaces publics, en rapport étroit avec l'eau, doit permettre de mieux relier ce quartier à la ville tout en créant une identité liée au passé industriel et maritime de ce site (portique, grues).

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

L'enjeu consiste à étendre le centre-ville en construisant un nouveau quartier qui met en valeur une entrée d'agglomération. La typologie des logements permettra d'accueillir et de retenir une population variée de centre urbain.

SENSIBLE/QUALITES SPATIALES

L'attractivité de ce quartier s'appuiera sur son potentiel naturel et sur son identité portuaire. Il s'agira de proposer un cadre au thème "vivre et habiter un port" en favorisant l'appropriation des berges de la Saône.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la continuité de la politique de la Ville en matière de développement durable, une attention particulière sera à porter sur l'aménagement du quartier, au niveau spatial et temporel, ainsi que sur les modes de déplacements doux.

CHATEAUROUX

Secteur Gare

Population
50 000 habitants

Nom du lieu
Secteur de la Gare

Aire de réflexion
26 ha

Périmètre opérationnel
7,8 ha



I-THEME

Châteauroux est aujourd'hui divisé en deux secteurs par des voies ferrées. Son centre-ville historique est en quête de dynamisme et ses quartiers de faubourg sont en mutation. Malgré la présence d'éléments structurants (gares, hypermarché, pôle d'activités), ce secteur manque d'une identité attractive et ce notamment du fait des activités ferroviaires.

Afin de donner une nouvelle identité à ce site et de le transformer en Quartier de la Gare, il convient d'améliorer les liaisons et les interfaces urbaines dans un espace fragmenté par des infrastructures pour favoriser l'extension du centre-ville jusqu'à ce nouveau quartier.

II-AGGLOMERATION

Située au centre de la France, à la croisée d'axes majeurs, Châteauroux est la première ville du département de l'Indre et dispose d'un pôle d'activités important à l'échelle régionale.

L'agglomération a entrepris de renforcer son tissu économique en favorisant l'implantation de nouvelles activités grâce à la reconversion d'anciens sites industriels en pôles tertiaires. Cette politique s'accompagne d'opérations de mise en valeur des atouts et des potentialités de la ville pour renforcer son identité.

III-SITE

Le secteur de la Gare occupe une position centrale dans la ville mais il est mal relié aux quartiers environnants. Jouissant de la proximité du centre historique et d'un centre commercial, il est néanmoins marqué par la présence d'activités de logistique peu valorisantes qui génèrent des nuisances et renforcent l'effet de coupure dû aux voies ferrées entre les quartiers nord et sud de la ville.

IV-PROGRAMME

Le programme comprend la création d'au moins 100 à 200 logements, selon des typologies innovantes pour donner naissance à un habitat de centre-ville qui induira une qualité d'urbanité. Des commerces et des services de proximité seront à implanter en complément des activités du centre commercial et du centre-ville. A terme des activités tertiaires pourront s'intégrer aux futures constructions.

La requalification des espaces publics, l'amélioration des franchissements des voies ferrées et la réorganisation du stationnement devront générer une image valorisante du quartier.

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

Favoriser la mixité urbaine et la cohabitation d'usages entre population du futur quartier et autres usagers L'amélioration des liaisons interquartiers et des franchissements devra intégrer et structurer l'intermodalité inhérente à ce site.

SENSIBLE/QUALITES SPATIALES

Renforcer l'identité du quartier par l'innovation typologique des constructions et la qualité de traitement paysager des espaces publics afin de favoriser une meilleure appropriation du quartier par les habitants.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Prendre en compte la prise en compte des nuisances des voies ferrées et améliorer les déplacements doux sont des éléments essentiels.

DIJON

Quartier des Tanneries

Population
153 000 habitants

Nom du lieu
Quartier des Tanneries

Aire de réflexion
22 ha

Périmètre opérationnel
6 ha

I-THEME

Le quartier des Tanneries, situé en bord de rivière et à proximité du centre-ville et d'un faubourg en mutation, est déqualifié et enclavé. La Ville souhaite réinvestir ce quartier en recyclant son tissu afin de créer une nouvelle dynamique urbaine qui puisse demain trouver un prolongement sur l'ensemble du secteur. La revalorisation de son image s'accompagnera d'une densification de ce tissu tout en mettant en valeur les éléments naturels afin de redonner envie et possibilité d'habiter en ville.

II-AGGLOMERATION

Cité des Ducs de Bourgogne et héritière d'un patrimoine architectural et culturel exceptionnel, Dijon s'est développé autour du centre historique de manière radioconcentrique et structuré par de grands axes de circulations. Après la mise en valeur et la préservation du patrimoine historique, secteur sauvegardé de 100 ha, la priorité est aujourd'hui donnée à la requalification des faubourgs, futurs pôles urbains. La reconversion des sites industriels et militaires et la requalification de l'avenue Jean Jaurès, seront engagées en vue de revitaliser l'entrée sud de l'agglomération.

III-SITE

Le quartier des Tanneries, situé à proximité d'un des plus grands secteurs sauvegardés de France, se trouve dans une enclave urbaine. Bordé par le talus de la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille et par la rivière l'Ouche sur les trois quarts de son périmètre, le site est très difficilement accessible. Le délabrement progressif de son tissu hétérogène peu dense et des espaces publics offre une image peu valorisante et accentue le sentiment d'isolement par rapport au centre-ville.

IV-PROGRAMME

Le programme comprend la construction d'environ 300 logements, dont 20 % sociaux, selon des typologies d'habitat innovantes qui puissent offrir une alternative au pavillonnaire individuel et à l'immeuble collectif. Commerces et services de proximité sont aussi à prévoir. Le dimensionnement et le traitement des accès sont des objectifs majeurs pour favoriser les liaisons inter-quartiers. Il s'agit de trouver une nouvelle identité au quartier, en requalifiant les espaces publics et en valorisant les bords de l'Ouche.

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

Le désenclavement de ce quartier est l'un des projets du renouvellement urbain du sud dijonnais. A proximité du centre-ville mais avec des loyers moins élevés, l'offre de logement s'adresse principalement aux jeunes actifs, couples et familles.



SENSIBLE/QUALITES SPATIALES

Il s'agit de proposer des espaces publics de qualité et de développer une typologie de logement innovante se rapprochant des usages de l'habitat individuel tout en offrant ainsi en ville une alternative à l'étalement urbain.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La conception de l'habitat et des logements, la mise en valeur du paysage urbain et des bords de l'Ouche, la prise en compte des nuisances des voies ferrées sont des enjeux essentiels pour la qualité de vie de ce quartier.

HENIN-CARVIN

Les Cokes de Drocourt

Population
50 000 habitants

Nom du lieu
Les Cokes de Drocourt

Aire de réflexion
61 ha

Périmètre opérationnel
5,9 ha



I-THEME

Marquée par l'industrie minière aujourd'hui disparue, l'agglomération souhaite recomposer son territoire en capitalisant ses atouts paysagers et urbains. La création d'un Grand Parc Urbain sur une friche industrielle (projet en cours) doit être l'occasion de créer une nouvelle polarité urbaine en travaillant sur l'intégration de ce parc dans un tissu de cités minières déstructuré et étalé, et en proposant de nouveaux aménagements qui permettent de trouver un équilibre entre bâti, éléments naturels et contexte local.

II-AGGLOMERATION

Située à 30 km au sud de Lille, la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin souhaite profiter de sa situation géographique pour retrouver un nouvel élan après la fermeture progressive de ses exploitations minières. La nécessité de retrouver une dynamique passe par la reconversion de ces friches (activités tertiaires, logistique, tourisme vert, etc.) et par le renforcement de sa structure urbaine pour répondre aux besoins de sa population locale et de la métropole lilloise.

III-SITE

Ce site est profondément marqué par les terrils qui surplombent les différentes cités minières environnantes. Localisé en périphérie d'un futur Grand Parc Urbain, l'aire de réflexion enserrme deux voies routières, axes structurants du territoire, ainsi que des cités minières caractéristiques (coron, cité pavillonnaire et cité jardin). Le périmètre opérationnel, situé à proximité d'une cité minière et entre deux terrils, est au cœur d'un paysage modelé par l'activité minière et parsemé de quelques habitations et d'importantes "poches vertes".

IV-PROGRAMME

Le programme comprend, sur le périmètre opérationnel, la création d'environ 300 logements mixtes (maison de ville, petit collectif) en location et accession à la propriété, en favorisant une réflexion qualitative sur des typologies innovantes en rapport avec la cité jardin voisine. L'implantation de commerces et de services de proximité est également à prévoir. Une réflexion est à mener sur le traitement des espaces publics afin de structurer physiquement et socialement le territoire (traitement des franges du futur parc, mise en liaison des cités minières).

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

L'enjeu porte sur l'intégration du futur parc urbain et sur les liaisons entre les cités minières mais également sur le développement urbain de ce secteur en proposant des typologies innovantes de logements pour les populations actuelles et futures.

QUALITES SPATIALES

Le traitement des limites bâti-non bâti et cité minière-parc est essentiel pour ce secteur. Il s'agit de tirer parti du voisinage du futur parc et de parvenir à densifier la trame urbaine sans nuire aux qualités naturelles du site et en s'appuyant sur les typologies des cités jardins voisines.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit de donner une nouvelle identité à ce territoire déstructuré et marqué par son histoire industrielle en valorisant ses qualités paysagères et en favorisant une mixité sociale pour lutter contre les phénomènes de ghettoïsation.

LA COURNEUVE

Quartier de la Mairie

Population
35 000 habitants

Nom du lieu
Quartier de la Mairie

Aire de réflexion
26 ha

Périmètre opérationnel
4,6 ha



I-THEME

La densité n'a jamais pu s'établir dans ce quartier quelque peu à l'écart des flux qui le cernent mais ne le pénètrent pas.

De tissu hétérogène, le quartier reste profondément marqué par la présence de bâtiments témoignant d'un passé industriel glorieux.

La Ville souhaite réinvestir ce quartier pour lui permettre d'assumer son rôle de centre-ville : en clarifiant l'image brouillée de l'institution municipale, en y affirmant la place de l'espace public à partir duquel les fragments pourraient se recomposer, en affirmant là une urbanité contemporaine débarrassée de toute nostalgie mais qui ne renie ni ses origines ni son identité banlieusarde.

II-AGGLOMERATION

De constitution très récente, La Courneuve s'est faite de ruptures successives : la première, due à l'arrivée du chemin de fer dans un tissu rural bordé, au début du XXe siècle, par de vastes emprises métallurgiques ; la seconde, dès les années 60, entraînée par la construction du grand ensemble de logements sociaux des "4000" et l'implantation d'infrastructures autoroutières. Après le désenclavement du grand ensemble et la suture des plaies ouvertes par les infrastructures, il faut aujourd'hui affronter la reconversion des friches industrielles et poursuivre la lutte contre le "décrochement" d'un territoire très affecté par la relégation sociale.

III-SITE

Il est délimité par des infrastructures parisiennes qui créent des coupures, au sud par les voies ferrées et l'autoroute, à l'ouest par une radiale et au nord par l'ancienne rocade où s'affiche le brutalisme d'opérations d'aménagements des années 80.

En retrait de ces flux, le quartier n'a pas pu constituer le pôle d'attraction attendu.

Malgré l'existence d'équipements publics, la présence forte de ces infrastructures, d'un entrepôt et de l'usine Mecano en état de semi-abandon sont autant d'obstacles à la constitution de cette polarité qu'à l'irrigation d'un tissu propice au développement d'un centre-ville.

IV-PROGRAMME

Il s'agit de proposer un espace public majeur qui incarne la centralité du quartier et qui affirme la place de la Mairie dans cet aménagement.

L'implantation de 100 à 200 logements, de typologies et de statuts variés, d'activités et de commerces de proximité participera à la fois à la densification du quartier et au renouvellement de l'offre de logements, et à "l'intensification" du centre-ville.

Il conviendra de ré-interroger la valeur patrimoniale des bâtiments industriels existants : point d'appui ou obstacle à la constitution d'une urbanité nouvelle du centre ?

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

Permettre au quartier d'assurer son rôle de centre-ville en y restaurant une image claire de l'institution municipale et de l'espace public, et le re-dynamiser en offrant un habitat attractif pour des familles d'horizons différents.

SENSIBLE/QUALITES SPATIALES

Proposer une recombinaison urbaine attentive et délicate du site passant par la reconnaissance des handicaps mais aussi de son potentiel, des qualités existantes, ou à associer, pour valoriser et renforcer l'identité du quartier.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Explorer les conditions d'un habitat dense et attractif en tenant compte des nuisances sonores engendrées par l'autoroute et les voies ferrées.

LILLE

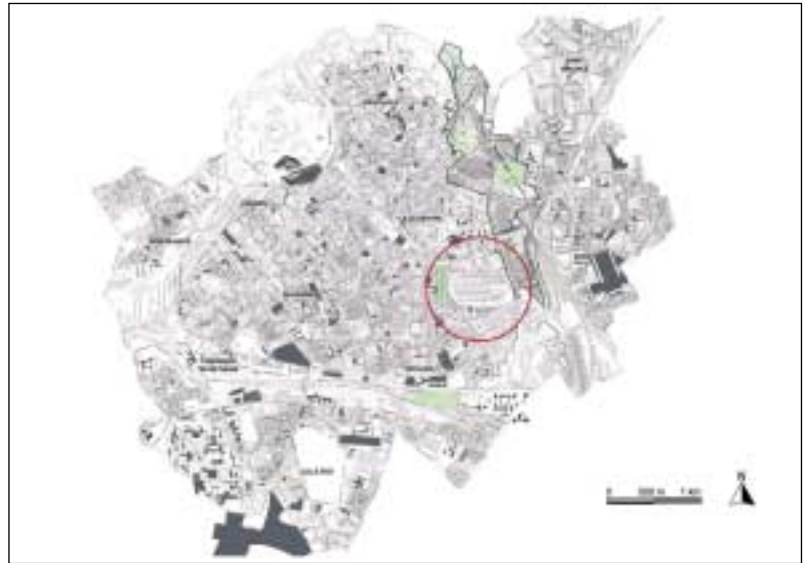
Rue de Cambrai

Population
222 400 habitants

Nom du lieu
Rue de Cambrai

Aire de réflexion
23 ha

Périmètre opérationnel
5,3 ha



I-THEME

Sur des emprises ferroviaires libérées, il s'agit de concevoir sur ce site un nouveau « morceau » de ville afin de créer par étapes un quartier multifonctionnel pour ainsi achever l'urbanisation de ce secteur. Localisé à la jonction de quartiers hétérogènes (Moulins, Centre et Euralille II), cette ancienne gare de marchandises, dernière friche importante en centre-ville, constitue en enjeu fondamental pour le cœur de l'agglomération et l'hyper centre de Lille.

II-AGGLOMERATION

Capitale européenne de la Culture en 2004, Lille est une métropole d'aujourd'hui qui a de quoi séduire du "romantique" au "futuriste".

L'arrivée du TGV a marqué l'économie et le visage de l'agglomération Lilloise tout comme Euralille, vitrine du renouveau urbain qui a donné à Lille son visage de métropole européenne, carrefour de communication entre Paris, Londres et Bruxelles. Elle a également permis de tourner définitivement la page de l'industrialisation, en dotant la métropole de son principal pôle tertiaire.

III-SITE

Le trait caractéristique du site de la rue de Cambrai est sa situation sensible en plein centre-ville. Il est bordé à l'ouest par un boulevard réaménagé actuellement en parc public (J. B. Lebas), au nord et à l'ouest par un secteur Haussmannien, à l'est par Euralille II (projet en cours) et par le site en mutation de la Porte de Valenciennes et enfin au sud par l'ancien faubourg industriel de Moulins. Chacun de ces tissus possède sa propre morphologie et sa propre personnalité. Sa situation et sa disponibilité foncière sont des atouts non négligeables dans le cadre de sa restructuration.

IV-PROGRAMME

Le programme comprend, sur le périmètre opérationnel, l'implantation de logements diversifiés ainsi que de commerces et de services de proximité. L'intégration urbaine d'un équipement culturel à l'échelle de la métropole, avec un programme qui reste à définir, est également à prévoir dans l'aire de réflexion.

Un nouveau réseau viaire est à concevoir afin de permettre une continuité urbaine entre les différents quartiers environnants.

V-ENJEUX

FONCTIONNEL/SOCIAL

L'enjeu porte sur l'articulation entre ce nouveau secteur, majoritairement résidentiel, et les quartiers hétérogènes environnants et doit favoriser une mixité de la population. Le quartier sera central dans l'organisation des déplacements de l'agglomération (tram-train, métro).

SENSIBLE/QUALITES SPATIALES

Travail fin de "c couture" urbaine, la proposition doit imaginer des typologies d'îlots à forte densité, évitant les ruptures d'échelles avec les quartiers environnants tout en affirmant une identité propre et innovante pour ce nouveau quartier.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La volonté de la ville est de développer dans ce secteur un projet associant mixité sociale, principes d'énergies renouvelables pour les logements et réflexion sur les nouveaux modes de déplacement sur le site.



Démarrage EUROPAN 8	Athènes : 7 & 8 mai 2004
Appel aux villes Présélection des sites par les comités nationaux	février à septembre 2004
Analyse du Comité scientifique européen (production des familles thématiques et sélection des sites)	octobre 2004
Forum européen des sites, Ljubljana, Slovénie	26 & 27 novembre 2004
Annnonce du lancement du concours Ouverture des inscriptions	7 mars 2005
Événement français de lancement aux Rendez-vous de l'architecture 2005	6 avril 2005
Rencontres locales Villes - Candidats	mai 2005
Date limite d'envoi des projets	26 septembre 2005
Commission d'expertise	octobre à décembre 2005
1 ^e phase du jury français	18 & 19 novembre 2005
Rencontre Villes - Experts sur la pré-sélection	décembre 2005
Forum européen des villes et des jurys	13 & 14 janvier 2006
2 ^e phase du jury français	3 & 4 février 2006
Annnonce des résultats	13 février 2006
Forum français des résultats	avril - mai 2006
Forum européen des résultats aux Pays Bas	juin 2006

Rencontres locales Villes - Candidats

Du Lundi 9 mai au vendredi 20 mai 2005

■ Chalon sur Saône	mardi 10 mai	14h00 (à confirmer*)
■ Dijon	mercredi 11 mai	14h00 (à confirmer*)
■ Lille	jeudi 12 mai	14h00 (à confirmer*)
■ Hénin Carvin	vendredi 13 mai	14h00 (à confirmer*)
■ la Courneuve	mardi 17 mai	14h00 (à confirmer*)
■ Châteauroux	vendredi 20 mai	14h00 (à confirmer*)

* sur les sites internet d'Europan France et d'Europan Europe.

Mise en ligne des comptes rendus des rencontres locales sur les sites internet d'Europan France et d'Europan Europe le vendredi 10 juin 2005.



La participation s'établit à compter du 7 mars 2005 au travers du site Internet européen : www.Eurospan-europe.com

Dès le lundi 7 mars 2005, chaque candidat ou équipe de candidat peut consulter librement le site Internet européen d'Europan.

Sur ce site, se trouve l'ensemble du règlement d'Europan 8, une présentation du thème et des sites proposés, classés par familles thématiques.

Les sites sont visibles sur le site Internet sous formes de fiches de présentation et d'un livre de synthèse téléchargeables et imprimables qui décrivent l'ensemble des propositions urbaines offertes aux candidats.

La langue de ces documents est l'anglais.

Site Internet : fiches de présentation des sites

Regroupées par thèmes, ces fiches de présentation comprennent pour chaque site :

Des documents iconographiques :

- 1 plan de la ville ou de l'agglomération urbaine avec repérage de l'emplacement du site avec échelle graphique ;
- 1 photo aérienne de l'aire de réflexion dans son contexte avec repérage de l'emplacement du site de réflexion et du site de projet architectural ;
- 1 photo aérienne oblique (semi-aérienne) du site ;
- 1 plan de l'aire avec repérage du site de réflexion et du site de projet architectural avec échelle graphique ;
- 5 à 6 photos aériennes au minimum, montrant les éléments caractéristiques du site (topographie, éléments naturels, architectures existantes),

Des informations écrites :

- population de l'agglomération et de la ville, nom de l'aire, superficie de l'aire de réflexion, aire de projet architectural ;
- thème : rapport au thème d'Europan et à la famille thématique ;
- conurbation : analyse du contexte urbain, rôle de la ville dans la politique territoriale, rôle de l'aire urbaine

du site dans la politique de la ville, rôle du site dans la politique de l'aire urbaine du site ;

- site : description du site, état du sol (topographie, parcellaire, voirie, végétation, etc.), état du bâti, liste des constructions et éléments naturels à conserver ou non ;
- programme : espaces à construire et/ou réhabiliter, avec hypothèses de fonctions et de surfaces, objectifs sur les espaces publics, objectifs sur les voiries ;
- enjeux : questions sociales et fonctionnelles; questions sensibles; questions de durabilité.

Ces fiches sont imprimables et servent de base à chaque candidat ou équipe de candidats pour choisir le(s) site(s) d'intervention.

La langue de ce document est l'anglais.

Site Internet européen : choix du site et dossier complet

Les droits d'inscription sont fixés à l'équivalent de 100 et le règlement s'effectue au travers du site Internet par télépaiement. Compte-tenu du contexte économique, pour les candidats de la nationalité d'un des pays provenant de l'ancien système socialiste et y résidant (Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République Tchèque, République Yougoslave, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine) le droit de participation donnant droit à un dossier de site complet est fixée à 50 Euros

Chaque mandataire doit remplir une fiche pré établie sur le site Internet. Un numéro d'enregistrement lui est donné et, après vérification du paiement effectué, un mot de passe lui est envoyé pour lui permettre de consulter un dossier complet sur le site internet.

Ce dossier complet de site est téléchargeable dans un format léger et, document par document, dans le format pdf nécessaire au rendu.

Il comprend des documents écrits et détaillés sur la ville, le site, son contexte et les intentions des aménageurs, ainsi que des plans, des photos et tous documents graphiques nécessaires à la conception.

Europan 8 s'adresse à tout jeune architecte ou à toute équipe de jeunes architectes d'Europe, associé(s) ou non avec de jeunes professionnels de toutes autres disciplines.

Tous les architectes devront être diplômés et/ou habilités à exercer la profession d'architecte selon les règles des concours en vigueur dans les pays participants.

Tous les candidats, quelle que soit leur profession, devront avoir moins de quarante ans à la date limite de rendu des projets.

Compte tenu des échelles urbaine et architecturale du concours, et de la complexité des paramètres à mettre en oeuvre, Europan recommande vivement la constitution d'équipes mixtes comprenant des jeunes professionnels de différentes disciplines de conception : architecture, urbanisme, paysage, arts, ingénierie, etc., à condition que le mandataire soit architecte.

Documents à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats ou équipes de candidats est composé de trois panneaux de format A1, d'un cahier relié de format A3 en deux exemplaires, d'un Cd-rom en deux exemplaires comprenant en format pdf les panneaux A1, le cahier relié et tous éléments graphiques complémentaires, d'une enveloppe scellée de format A4.

Panneaux

- le panneau 1 est consacré à l'explication des idées urbaines développées dans le projet par rapport aux enjeux du site et aux orientations thématiques de la proposition ;
- les panneaux 2 et 3 présentent le projet dans son ensemble avec une mise en valeur de l'architecture de la proposition, et plus particulièrement de la relation entre les nouvelles interventions et le contexte existant du site : à travers des représentations en trois dimensions du projet, à travers quelques éléments significatifs explicitant les options et les formes du projet en relation avec les modes de vie proposés.

CD-Rom

Le CD-Rom comprend les 3 panneaux A1, le cahier relié et tous éléments graphiques nécessaires à la compréhension du projet. Chaque document en format pdf résolution 300dpi taille A3 sur support mac et PC. Il est à envoyer en deux exemplaires.

Le numéro de code choisi par le candidat ou l'équipe de candidats est inscrit dans un cadre conforme à l'article 2.4.2 et placé sur le CD-Rom. Sur le CD-Rom doit également figurer l'intitulé ou le titre du projet ainsi que le nom du site choisi.

Cahier relié

Le cahier relié est de format A3 (420 mm x 297 mm). Il est à envoyer en deux exemplaires.

Il comprend :

- une page maximum pour une fiche synthétique résumant la problématique et l'approche conceptuelle du projet à rédiger en anglais ;
- une page pour la reproduction en couleur en réduction du panneau 1 ;
- une page pour la reproduction en couleur en réduction du panneau 2 ;
- une page pour la reproduction en couleur en réduction du panneau 3 ;
- 3 pages maximum explicitant la problématique du projet par rapport au thème d'Europan ;
- une page maximum sur le programme retenu et son rapport au cadre programmatique proposé sur le site ;
- une page maximum pour les surfaces des éléments de la proposition, une description de la faisabilité du projet du point de vue économique, et le processus de réalisation du projet ;
- une page maximum pour les partis techniques et constructifs, s'il y a lieu ;
- des dessins explicatifs peuvent illustrer les textes ou être adjoints.

Enveloppe scellée

Cette enveloppe contient les documents destinés à la levée de l'anonymat et à la recevabilité des propositions.

Jugement

Chaque jury désignera, selon les pays, des lauréats et des mentionnés.

Primes

Les auteurs des propositions lauréates reçoivent une récompense fixée à l'équivalent de 12 000 € toutes taxes comprises.

Les auteurs des propositions mentionnées reçoivent une récompense fixée à l'équivalent de 6 000 € toutes taxes comprises.

Etudes et réalisations innovantes

Des études urbaines ou des réalisations pourront être confiées à l'issue du concours aux équipes primées sur la base d'idées exprimées dans leur proposition.

Les sites et les programmes leur seront proposés à l'initiative des villes européennes et des promoteurs, avec le concours des organisateurs.

Diffusion des projets primés

Les organisateurs s'engagent à diffuser les projets primés à l'échelle nationale et à l'échelle européenne par le moyen d'expositions, de rencontres et de publications (papier, CD-Rom, par Internet, etc).



___ 1 ___

Europan 8 s'adresse à tous les architectes et professionnels de la conception âgés de moins de quarante ans et exerçant en Europe.

___ 2 ___

Europan 8 est un appel d'idées suivi de réalisations sur le thème : "Urbanité européenne & projets stratégiques".

___ 3 ___

Europan est une fédération européenne d'organisations nationales gérant des concours d'architecture suivis de réalisations, lancés simultanément par plusieurs pays sur un thème et des objectifs communs.

___ 4 ___

Règlement et modalités de jugement sont identiques pour tous les concours. Les concours sont des appels d'idées, ouverts, publics et européens. Ils sont anonymes. Les concurrents peuvent s'inscrire librement dans le pays de leur choix.

___ 5 ___

Un ensemble de sites urbains, accompagnés de cadres programmatiques est proposé aux concurrents dans des villes européennes. Les concurrents devront choisir, parmi ces sites, celui ou ceux sur le(s)quel(s) ils inscrivent leur(s) proposition(s).

___ 6 ___

Chaque projet devra comporter deux modalités de rendu :

- un projet-réflexion stratégique par rapport à la problématique de la session, aux enjeux urbains et aux orientations thématiques, et à l'échelle urbaine du site retenu ;
- un projet architectural réalisable dont le programme comprendra une part d'habitat sur une aire clairement délimitée du site.

___ 7 ___

Dans chaque pays, un jury national juge les projets-réflexions et les projets architecturaux correspondant aux sites du pays.

Au niveau européen, le conseil scientifique Europan analyse de manière thématique et comparative les projets réflexion sélectionnés par chaque jury national.

___ 8 ___

Chaque jury d'un concours national désignera des lauréats et des mentionnés et leur attribuera des primes.

___ 9 ___

Les équipes primées se verront aidées par les organisateurs afin que leur soient confiées des réalisations

___ 10 ___

Les propositions primées seront exposées et publiées. A l'occasion d'Europan 8, des rencontres seront organisées entre partenaires, organisateurs, représentants des villes, professionnels, jurys et concurrents, notamment aux Forum des résultats.



Europan 8, une fédération européenne pour des concours d'architecture

Europan 8 est une fédération européenne d'organisations nationales gérant des concours d'architecture suivis de réalisations ou d'études, lancés simultanément par plusieurs pays sur un thème et des objectifs communs.

Objectifs

Dans la perspective d'une ouverture et d'une coopération au sein d'une Europe élargie, Europen vise à approfondir les connaissances et les réflexions dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, et à favoriser les échanges sur ce sujet entre les différents pays d'Europe.

EUROPAN a pour but d'aider les jeunes architectes d'Europe à développer et à faire connaître leurs idées sur la scène européenne et internationale.

EUROPAN a pour objectif d'aider les villes et les aménageurs ayant proposé des sites à trouver des réponses architecturales et urbaines novatrices.

EUROPAN veut donc promouvoir la réalisation d'études urbaines et d'opérations expérimentales portant sur l'habitat et la mise en place de processus urbains innovants.

Structures nationales d'organisation

La responsabilité des concours est confiée dans chaque pays organisateur à une structure nationale composée de représentants des administrations ou des instances tutélaïres, de représentants des villes, de maîtres d'ouvrage, d'architectes et d'institutions les représentant, de personnalités culturelles.

Cette structure nationale s'organise sous la forme juridique d'une association à but non lucratif.

Le rôle de la structure nationale est de piloter chaque concours et de promouvoir les idées des architectes primés afin d'aider à leur réalisation. Chaque structure nationale est pourvue d'un secrétariat national

Pays organisateurs

Les 17 pays organisateurs d'Europen 8 sont : **Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Turquie.**

Chaque structure nationale d'un pays organisateur, signataire de la Charte, s'engage à organiser un concours d'architecture sur le même thème, suivant les mêmes règles et dans les mêmes délais que les autres pays membres.

Pays associés

Les pays associés d'Europen 8 sont : **Chypre, Hongrie, Lettonie.**

Chaque structure nationale d'un pays associé propose un site au minimum, établit un partenariat avec les autres pays associés et s'engage à organiser en concertation avec eux le jugement des projets rendus.

Pays partenaires

Les pays partenaires d'Europen 8 sont : **Estonie, Suisse**
Les pays partenaires sont des pays organisateurs qui, pour la durée d'une session, ne présentent pas de sites au concours mais participent aux activités du programme.

Association EUROPAN

Une Association européenne "EUROPAN" fédère les différentes structures nationales.

Elle a pour président Mme Yvette Jaggi, présidente de ProHelvetia.

Son Assemblée Générale est constituée de quatre représentants de chacune des structures nationales des pays organisateurs, de représentants des pays associés et de membres d'honneur. Son Conseil est constitué d'un représentant de chaque pays organisateur. Son Comité Exécutif est constitué de 7 membres.

Un Comité scientifique composé d'experts européens est chargé de formuler des propositions sur les thèmes, de faire l'analyse comparative des sites et des résultats et de contribuer à une réflexion stratégique sur le développement urbain des villes européennes.

L'Association est dotée d'un secrétariat général qui organise le travail de l'Association et coordonne l'activité des secrétariats nationaux, du Bureau et de l'Assemblée générale. Le secrétariat général européen est chargé, en coordination avec les secrétariats nationaux, de la réalisation des manifestations européennes et des concours. Il veille à la régularité des procédures.

Villes et aménageurs urbains

Sur les sites urbains qu'ils ont proposés, ces partenaires d'EUROPAN peuvent profiter, à travers les projets qui sont primés et le débat qui en découle, d'une réflexion ouverte et essentielle pour un futur développement des sites proposés. Les équipes primées sont mises à leur disposition, quelle que soit leur nationalité, pour accomplir, en tant que maîtres d'œuvre, les projets urbains et architecturaux commandés par eux.



EUROPAN RÉALISÉ

En Europe, après 7 sessions du concours, 108 projets sont réalisés ou en cours de réalisation.

En France, parmi les 36 réalisations expérimentales lancées, à l'état de ou construites, 20 sont achevées. 6 équipes françaises ont obtenu des commandes à l'étranger dont 3 sont construites.

En voici quelques unes...





EUROPAN 1
ELANCOURT (Yvelines)
Zac de la clef de Saint-Pierre

Programme

41 logements collectifs
16 maisons de ville,
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

OPIVOY

Concepteurs

Isabelle Minazzoli,
Christophe Chauvin, architectes
(Lauréats Européan 1, France)
9 Passage St-Pierre-Amélot
75011 PARIS
Tél: 01 43 57 34 72 - Fax: 01 43 38 31 69

Avancement

Réalisation achevée en 1993



EUROPAN 1
NANTES (Loire-Atlantique)
Boulevard d'Alby

Programme

34 logements collectifs
6 maisons de villes
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

Société Anonyme des Marches
de l'Ouest (S.A.M.O), avec Scic Amo

Concepteurs

Isabelle Devin, Catherine Ranou,
architectes
(Lauréats Européan 1, France)
avec Quadra, architecte d'opération
19 rue Jean Jaurès 75019 PARIS
Tél: 01 42 38 03 39 - Fax: 01 42 38 03 83

Avancement

Réalisation achevée en 1994



EUROPAN 1
GUYANCOURT (Yvelines)
ZAC de Villaroy

Programme

38 logements collectifs
23 maisons de villes
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

LOGIREL

Concepteurs

Vincent Bastié, Aude Brugière,
Hubert Fontaine, architectes
(Lauréats Européan 1, France)
6 rue du Parc 94360 St Mandé
Tél: 01 43 74 10 06 - Fax: 01 43 74 12 51

Avancement

Réalisation achevée en 1994



EUROPAN 1
REIMS (Marne)
Avenue de Laon

Programme

40 logements collectifs
locatif social (PLA)
2 commerces

Maître d'ouvrage

L'Effort Rémois

Concepteurs

Catherine Lauergeat,
Pietro Cremonini, architectes
(Lauréats Européan 1, France)
46, rue Amélot 75011 PARIS
Tél: 01 43 57 60 72 - Fax: 01 43 57 20 20

Pierre-François Moget,
Anne Gaubert, architectes
7, rue Sugère 75006 Paris
Tél: 01 43 26 70 20 - Fax: 01 40 46 82 42

Avancement

Réalisation achevée en 1994



EUROPAN 1
LE MANS (Sarthe)
Route de Laval, Le Ribay

Programme

Résidence étudiants
167 logements
services collectifs

Maître d'ouvrage

SAEIM du Mans, Scic Amo

Concepteurs

Jean-Patrice Calori, architecte
(Lauréat Européan 1, France)
"Le Service Public"
BP72 06240 BEAUSOLEIL
Tél: 04 93 78 81 81 - Fax: 04 93 78 82 82

Avancement

Réalisation achevée en 1994



EUROPAN 1
BORDEAUX (Gironde)
Rue Poyenne

Programme

Résidence-foyer pour travailleurs,
102 chambres
services collectifs

Maître d'ouvrage

Sonacotra

Concepteurs

François Marzelle, Isabelle
Manescau, Edouard Steeg,
architectes
(Lauréats Européan 1, Pays-Bas)
6 rue du Buisson St Louis 75010 PARIS
Tél: 01 42 49 17 03 - Fax: 01 42 49 17 04

Avancement

Réalisation achevée en 1994



10- LES RÉALISATIONS



EUROPAN 2 SAINT-HERBLAIN (Loire Atlantique) Zac du moulin de Tillay

Programme

61 logements collectifs
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

Société Anonyme les Marches
de l'Ouest (SAMO)

Concepteurs

Nicole Garo, Marc Boixel,
architectes
(Lauréats Européan 2, Rezé, France)
10 rue de la Fosse 44000 NANTES
Tél : 02-51-82-09-60 - Fax : 02-51-82-20-85

Avancement

Réalisation achevée en 1995



EUROPAN 3 MULHOUSE (Haut-Rhin) Rue des Chaudronniers

Programme

Résidence-foyer 80 its
services collectifs
locaux associatifs

Maître d'ouvrage

Opac Mulhouse Habitat

Concepteurs

T.O.A., Thierry Maire, Olivier
Meheux, Alain Oesch, *architectes*
(Lauréats Européan 3, Mulhouse,
France)
avec Francis Dufour, *architecte*,
et Bernard Bastien, *sociologue*,
en phase de programmation
27 ter rue du Progrès 93107 MONTEUIL
Tél : 01 42 87 59 13 - Fax : 01 42 87 59 95

Avancement

Réalisation achevée en 1998



EUROPAN 2 JAUX (Oise) Centre-Bourg

Programme

48 logements collectifs
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

Opac de l'Oise

Concepteurs

François Magendie, Véronique
Parent, Constantin Coursaris,
architectes
(Mentionnés Européan 2, Amiens,
France)
6 rue Jean Leclair 75017 PARIS
Tél : 01 42 28 81 02 - Fax : 01 42 28 81 22

Avancement

Réalisation achevée en 1998



EUROPAN 3 Grande-Synthe (Nord) Quartier de l'Albeck

Programme

10 logements collectifs
14 maisons de ville
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

OPAC du Nord

Concepteurs

Mario Flory, *architecte*
(Lauréat Européan 3, France)
20 rue voltaire 75011 PARIS
Tél/Fax : 01 43 70 59 06

Avancement

Réalisation achevée en 2000



EUROPAN 3 REIMS (Marne) Rue du Mont d'Arène

Programme

103 logements collectifs
locatifs social (PLA)
et intermédiaire (PLI)
espaces publics

Maître d'ouvrage

Effort Rémois et Foyer Rémois

Concepteurs

Atelier 3, Eric Babin,
Jean-François Renaud, *architectes*
(Lauréats Européan 3, Reims, France)
151 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 PARIS
Tél : 01 43 46 56 56 - Fax : 01 43 47 10 45
E-mail : A3br@aol.com

Gaëtan Le Penhuel, *architecte*
30 rue Moret 75011 PARIS
Tél : 01 43 57 22 77 - Fax : 01 43 57 03 13
E-mail : g.lepenhuel@wanadoo.fr

Avancement

Réalisation achevée en 2001



EUROPAN 4 NANTES (Loire-Atlantique) Rue Rieux - Rue Fouré

Programme

47 logements collectifs
1 crèche
1 commerce

Maître d'ouvrage

La Nantaise d'Habitation
C.H.U. de Nantes

Concepteurs

D.L.W., François Dussaux,
Aurélien Lepoutre,
Vincent Wattier, *architectes*
(Lauréats Européan 4, Athis-Mons,
France)
8 rue de la Galissonnière 44100 NANTES
Tél : 02 40 69 00 65 - Fax : 02 40 69 02 06

Avancement

Réalisation achevée en 2001





EUROPAN 3

LIEVIN (Pas de Calais)
Rue Marie Liétard

Programme

21 logements collectifs
locatif social (PLA)
1 parc de stationnement

Maître d'ouvrage

SEM Artois développement

Concepteurs

Anne-Françoise Jumeau, Louis Paillard,
architectes
4 Passage de la Fonderie 75011 PARIS
Tél : 01 43 55 59 95 - Fax : 01 43 55 64 84

Lionel Pénisson, *architecte*
29 allée Pichon des Prié 94600 CHOISY-LE-ROI
Tél / Fax : 01 48 52 89 89

(Mentionnés Européan 3, Meaux, France)

Avancement

Réalisation achevée en 2002



EUROPAN 3

PLÉRIN-SUR-MER
(Côte d'Armor)
Avenue du Chalutier Le Forban

Programme

40 logements semi-collectifs
et individuels
locatif social (PLA)
espaces publics

Maître d'ouvrage

Armorique Habitat,
Ville de Plérin-sur-Mer

Concepteurs

CITArchitecture, Denis Cronier,
Pascal Lefebvre, Lucas Meister,
Jean-Michel Veillerot
+ Olivier de BoisMENU, *architectes*
(Lauréat Européan 3, Saintes, France)
18, rue de Saisset 92120 MONTRouGE
Tél. : 01 46 54 57 09 - Fax : 01 46 54 57 07

Avancement

Réalisation achevée en 2005
(logements livrés en 2002)



EUROPAN 3

SAINTEs (Charentes-Maritimes)
Ilot de l'Arc de Triomphe

Programme

38 logements collectifs
locatif social (PLA)
(29 en réhabilitation,
9 en construction neuve)
26 logements en accession
(21 en collectif + 5 maisons de ville)
commerces et/ou locaux d'activités
espaces publics

Maître d'ouvrage

Société d'Économie Mixte de Saintes,
(SEMIS) et Ville de Saintes

Concepteurs

BNR Studio, Thibault Babled,
Armand Nouvet, Marc Reynaud,
architectes urbanistes
(Lauréats Européan 3, Saintes, France)
42, rue d'Avron 75020 PARIS
Tél: 01 43 48 08 93 - Fax: 01 43 48 06 46

Avancement

Réalisation achevée en 2005



EUROPAN 4

GRENOBLE (Isère)
Cour de la Libération

Programme

25 logements collectifs
locatif social (PLA)
45 logements collectifs en accession
locaux activités tertiaires
et commerciales
parc de stationnement
espaces public

Maître d'ouvrage

Grenoble Habitat,
CAPRI Lyon-Méditerranée
et Ville de Grenoble

Concepteurs

DeSo, Olivier Souquet,
François Defrain, *architectes*
(Mentionnés Européan 4,
Saint-Ouen-l'Aumône, France)
10, rue des Biaisets 75011 PARIS
Tél. : 01 55 43 97 07 - Fax : 01 55 43 97 06

Avancement

Réalisation achevée en 2005



EUROPAN 5

MULHOUSE (Bas-Rhin)
Rue de la Mertzau, rue d'Agén

Programme

42 logements collectifs et individuels
locatif social (PLA)

Maître d'ouvrage

Opac Mulhouse Habitat

Concepteurs

Philippe Collin, Christine Ott,
architectes
7, rue de Solignac 54000 NANCY
Tél./Fax : 03 83 35 45 33

Julien Defer, *architecte*
26, rue de Verdun 55000 BAR LE DUC
Tél. : 03 29 77 18 73

(Lauréats Européan 4, France)

Avancement

Permis de construire déposé en 2004



EUROPAN 4

AUBERVILLIERS
(Seine-Saint-Denis)
Les Impasses de la Villette

Programme

30 à 36 maisons de villes
locatif social (PLA) et accession
espaces publics

Maître d'ouvrage

Plaine Commune, Ville d'Aubervilliers,
Sodédât, Ophlm d'Aubervilliers,
opérateur accession à définir

Concepteurs

Jean Kalt, Brigitte Philippon,
architectes
130, rue Léon Maurice Nordmann 75013 PARIS
Tél. : 01 47 07 32 97 - Fax : 01 43 37 11 32

Pierre Schwab, Isabelle Utard,
architectes
19 rue des Tanneries 75013 PARIS
Tél. : 01 43 37 78 00 - Fax : 01 43 37 78 79

(Mentionnés Européan 4, France)

Avancement

Étude urbaine achevée en 2000,
en cours de montage opérationnel



EUROPAN FRANCE

Site Internet EUROPAN France : <http://www.euopan-france.org>

Arche de la Défense - Paroi sud - 92044 Paris-La-Défense Cedex 4
Tél. : + 33 (0)1 40 81 24 54 - e-mail : Euopan.dguhc@equipement.gouv.fr

Anne Vigne

Directrice du programme Euopan / GIP-EPAU

Alain Coquet

Chargé des réalisations expérimentales

Jean Duriau

Communication

Stéphanie de Montgolfier

Secrétariat

Danièle Valabrègue

Directrice du GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains (GIP-EPAU)

EUROPAN EUROPE

Site Internet EUROPAN EUROPE: <http://www.euopan-europe.com>

Grande Arche de La Défense - Pilier Sud - 14^e étage - 92044 Paris-La-Défense Cedex 4
Tél. : + 33 (0)1 40 81 24 47 - e-mail : contact@euopan-europe.com

SECRETARIAT EUROPÉEN

Secrétaire général

Didier Rebois, architecte

Concours Association

Sylvie Chirat, architecte - e-mail : s.chirat@euopan-europe.com

Réalisations Développement

Françoise Bonnat, urbaniste - e-mail : f.bonnat@euopan-europe.com

Communication Evénements européens

Yuna Conan e-mail : y.conan@euopan-europe.com

Virginie Redois e-mail : v.redois@euopan-europe.com





QU'EST-CE QU'EUROPAN ?

EUROPAN est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme suivi de réalisations. Lancé simultanément dans plusieurs pays européens autour d'un thème commun et à partir de situations urbaines proposées par des villes,

EUROPAN s'adresse aux jeunes architectes et concepteurs de toute l'Europe.

EUROPAN vise à approfondir les connaissances et les réflexions dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme et à favoriser les échanges sur ce sujet entre les différents professionnels.

Objectifs

- Aider les jeunes architectes d'Europe à développer et à faire connaître leurs idées sur la scène européenne et internationale.
- Aider les villes et les aménageurs ayant proposé des sites à trouver des réponses architecturales et urbaines novatrices à leur questionnement et à les partager avec d'autres villes européennes.
- Promouvoir la réalisation d'études urbaines et d'opérations expérimentales confiées aux jeunes architectes primés portant sur l'habitat et la mise en place de processus urbains innovants.

1989 - 2004 : 7 thèmes, 7 sessions

- Evolution des modes de vie et architectures du logement
- Habiter la ville, requalification de sites urbains
- Chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat
- Reconstruire la ville sur la ville, transformation de sites urbains contemporains
- Les nouveaux paysages de l'habitat, déplacements et proximités
- Entre villes, dynamiques architecturales et urbanités nouvelles
- Challenge suburbain, intensités et diversités résidentielles

Ces thèmes ont mobilisé

- Plus de 15 000 architectes européens
- 320 villes européennes dans 22 pays
- 360 maîtres d'ouvrage urbains et opérationnels

Le thème générique de "l'Urbanité Européenne" a été retenu pour les années à venir, à compter d'EUROPAN 8.

EUROPAN FRANCE

Site Internet : <http://www.euopan-france.org>

Tél. : + 33 (0)1 40 81 24 54 - e-mail : Europan.dguhc@equipement.gouv.fr

EUROPAN EUROPE

Site Internet : <http://www.euopan-europe.com>

Tél. : + 33 (0)1 40 81 24 47 - e-mail : contact@euopan-europe.com

